



PREFECTURE DU GARD

CPIE des Causses Méridionaux

Valérie BOUSQUEL

34 route de St Pierre, 34520 LE CAYLAR

Tél. : 04 67 44 75 79 – cpie.causses@gmail.com

www.cpie-causses.fr

**MISE EN ŒUVRE DU DOCOB DES SITES NATURA 2000
ZSC ET ZPS « CAUSSE NOIR »**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE
Sous-Préfecture du Vigan – 20 novembre 2014

Présents : cf. liste d'émargement annexée

Excusés : Monsieur le Sous-Préfet du Vigan, Elise BUCHET (CRPF L-R), Jean-Marie BRUNEL (GVA des Causses), Christophe MALAVAL (Secrétaire Général de la Sous-préfecture du Vigan).

Didier HARENG prie d'excuser l'absence de M. le Sous-préfet du Vigan ainsi que celle de M. le Secrétaire Général de la Sous-préfecture du Vigan qui ont été retenus par une réunion organisée en dernière minute.

1. Présentation du rapport d'activités de l'animation du DOCOB

Valérie BOUSQUEL présente le rapport d'activités de 2011 à 2014 de l'animation du DOCOB (cf. le diaporama annexé à ce compte-rendu).

2. Présentation du programme d'actions et du budget prévisionnels 2015 de l'animation du DOCOB

Valérie BOUSQUEL présente les actions qui pourraient être mises en œuvre en 2015 ainsi que le budget prévisionnel correspondant (cf. diaporama annexé à ce compte-rendu).

Elle précise que la liste de ces actions correspond à une programmation « habituelle » et que, bien évidemment, ces actions pourront être revues à la baisse en fonction de la dynamique territoriale (exemple typique celui de la mission de porter à connaissance qui dépend entièrement des projets initiés sur le territoire).

3. Décision sur le portage de l'animation du DOCOB en 2015

Didier HARENG informe le Comité de pilotage que les services de l'Etat ne pourront plus subventionner le CPIE des Causses Méridionaux pour la mission d'animation Natura 2000. En effet, le code de l'environnement stipule que la structure en charge de l'animation, la mise en œuvre et le suivi des DOCOB doit être une collectivité ou un groupement de collectivités. Si aucune collectivité ou aucun groupement de collectivités ne souhaite porter cette démarche d'animation, les services de l'Etat doivent avoir recours à une procédure de marché public permettant de sélectionner une structure animatrice Natura 2000. Il informe également le COPIL sur la mise en œuvre du nouveau programme européen FEADER au cours de l'année 2015 (programme qui finance Natura 2000).

Madeleine MACQ mentionne que la Communauté de Communes Aigoual Cévennes Terres Solidaires porte déjà l'animation d'un DOCOB et qu'il serait avisé de demander si elle souhaite porter l'animation de ce DOCOB.

Valérie BOUSQUEL confirme qu'elle peut fournir des informations supplémentaires si nécessaire et que le CPIE des Causses Méridionaux peut accompagner les communes ou la Communauté de Communes le temps de cette réflexion.

Le Comité de pilotage décide que la Communauté de Communes Aigoual Cévennes Terres Solidaires soit sollicitée directement pour savoir si elle souhaite porter l'animation de ce DOCOB en 2015.

4. Présentation du nouveau dispositif des Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) et participation à l'élaboration du futur Projet Agro-Environnemental Climatique (PAEC) « Causses, Gorges et Lodévois »

Valérie BOUSQUEL présente la candidature qui va être déposée par le CPIE des Causses Méridionaux le 28 novembre au niveau régional concernant un Projet Agro-environnemental et Climatique PAEC « Causses, Gorges et Lodévois » (cf. diaporama annexé à ce compte-rendu) et précise que la réponse à cette candidature ne sera connue que début mars 2015. Ce PAEC comprend notamment toutes les Mesures Agro-environnementales et Climatiques qui pourront être mises en œuvre sur les 2 sites Natura 2000.

5. Questions diverses.

En l'absence de questions diverses, la réunion du Comité de pilotage est levée.